

BULLETIN D'INFORMATIONS DU
CONSEIL COMMUNAL

No. 149

Mister Tri

La déchèterie Mister Tri sera **fermé** les samedis **26 décembre 2020 et 2 janvier 2021**
(jours fériés).

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE
le mercredi 30 décembre 2020 de 17h30 à 19h00

Réouverture normale le samedi 9 janvier 2021.

Vice-maire pour 2021

Le Conseil communal a désigné M. Hervé Froté pour occuper la fonction d'adjoint au maire pour l'année 2021. Il remplace ainsi M. Lucien Fankhauser qui a occupé ce poste en 2020.

Le Conseil communal en profite pour le remercier vivement pour le travail effectué tout au long de cette année.

Horaire du bureau communal en 2021

A partir du 1^{er} janvier 2021, le bureau communal **sera fermé le lundi matin**
de manière définitive.

Les heures d'ouverture seront donc :

lundi de 16h00 à 18h00 et jeudi de 16h30 à 18h30

Il sera toujours possible de se rendre au bureau communal en dehors
de ces heures sur rendez-vous.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Echo de l'Arche – abonnement 2021

**Pensez à renouveler dès aujourd'hui votre abonnement pour les 3 numéros de 2021 au
prix de Fr. 25.00.**

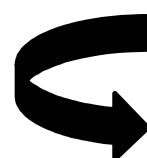
Adresse de paiement :

Association des Maires du Haut-Plateau
IBAN CH83 8080 8009 8715 2914 2

Ou par bulletin de versement (disponible dans les secrétariats communaux)

Publicité ou petite annonce :

1 parution Fr. 50.00 ou 3 parutions Fr. 120.00



COVID-19

En cas de problèmes majeurs nécessitant l'appui des autorités communales les personnes concernées peuvent contacter le maire au 079.631.75.55.

Nous vous rappelons de suivre scrupuleusement les indications des autorités fédérales et cantonales en la matière.

Si vous connaissez des personnes isolées dans la commune, vous pouvez adresser au maire qui organisera une petite visite au besoin.

Et surtout prenez soin de vous et des autres !

Vœux de fin d'année

Le Conseil communal vous souhaite d'ores et déjà un Joyeux Noël et une belle année 2021.

Nous espérons que la situation sanitaire s'améliore l'année prochaine.



Les informations figurant dans ce bulletin ont été approuvées par le Conseil communal dans sa séance du 15 décembre 2020

Pleigne, le 17 décembre 2020

LE CONSEIL COMMUNAL

